

1 place de la Gare  
77170 Brie-Comte-Robert

☎ : 01 60 62 15 81

✉ : [communaute@loreedelabrie.fr](mailto:communaute@loreedelabrie.fr)

## PROCÈS VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 02 OCTOBRE 2019

L'an deux mille dix-neuf, le deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie, légalement convoqué le vingt-six septembre deux mille dix-neuf, s'est rassemblé au lieu ordinaire de ses séances.

### Étaient présents :

Mesdames BENVENISTE, BROCHARD, BROYER, FERRER, GERMAIN, LACOSTE, LOUISE-ADELE, MERIAUX, MOLINERIS, NOEL, SANTIN, VINIT et Messieurs COLAS, COLLON, CRAMET, DARMON, DEBRAY, GHIRARDELLO, LAVIOLETTE, PIOCELLE-CORNILLION, SAUVIGNON, SERGEANT, VILLAÇA, WOFYSY.

### Étaient représentés :

Madame VERBRUGGE pouvoir à Madame BENVENISTE.

Monsieur BOURCHADA pouvoir à Madame NOEL.

Monsieur DECHELETTE pouvoir à Madame SANTIN.

Monsieur JUBAULT pouvoir à Monsieur DARMON

### Étaient absents excusés :

Messieurs DELMAS et VANACKER.

Il a été procédé à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil communautaire pour la présente séance, Madame SANTIN a été désignée pour remplir ces fonctions et les a acceptées.

La séance est ouverte à 19h05.

Les pouvoirs ont été délivrés aux membres du Conseil communautaire présents, conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales pour leur permettre de voter au nom des conseillers communautaires empêchés.

Membres composant le Conseil communautaire : **30**

Membres en exercice : **30**

Membres présents : **24**

Membres excusés et représentés : **4**

Membres absents non représenté : **2**

### Approbation du procès-verbal de la dernière séance

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,

Le Conseil communautaire, à l'**unanimité**, approuve le Procès-verbal de la séance du mercredi 26 juin 2019.

## Délibération N° 46-2019 : Installation d'un Conseiller communautaire

*Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Le Conseil communautaire,

**Article unique : Prend acte** de l'installation de Monsieur David SERGEANT dans ses fonctions de Conseiller communautaire.

---

## Délibération N° 47-2019 : Désignation d'un représentant au CNAS

*Rapporteur : Monsieur VILLAÇA*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article unique : Désigne** Madame Elyane FERRER en tant que représentante de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie au sein du CNAS.

---

## Délibération N° 48-2019 : Décision modificative N° 1

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article unique : Approuve** la décision modificative ci-dessous détaillée :

SECTION DE FONCTIONNEMENT					
RECETTES					
74	020	74124	Dotation Interco	+	52 936,83
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>					<b>52 936,83</b>
DEPENSES					
67	020	673	Titres annulés sur exercice antérieur	+	1 482,00
042	822	6811	Dotation aux amortissements	+	961,83
042	413	6811	Dotation aux amortissements	+	493,00
012	020	64131	Rémunération non titulaire	+	35 000,00
012	020	6411	Rémunération principale	+	15 000,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>					<b>52 936,83</b>

SECTION D'INVESTISSEMENT					
RECETTES					
041	822	2031	Frais Etudes	+	20 545,17
040	822	28128	Autres Agencements	+	739,83
040	413	28125	Installations générales	+	493,00
040	822	28188	Amortissement autres biens	+	222,00
10	822	10222	Remboursement TVA	+	43 000,00
<b>TOTAL GENERAL DES RECETTES</b>					<b>65 000,00</b>
DEPENSES					
21	822	2152	Installation de voirie	+	65 000,00
<b>TOTAL GENERAL DES DEPENSES</b>					<b>65 000,00</b>

### Délibération N° 49-2019 : Amortissements des immobilisations - Fixation des durées (Complément)

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> :** Adopte les durées d'amortissement des biens de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie telles que fixées dans le tableau annexé à la présente délibération.

**Article 2 :** Dit que sera appliquée la durée d'amortissement maximale autorisée par l'instruction M14 pour d'éventuelles acquisitions à venir relevant de catégories d'immobilisations ne figurant pas dans le tableau annexé.

**Article 3 :** Fixe le seuil unitaire pour les biens de faible valeur à 500 € TTC pour lesquels la durée d'amortissement est de un an. Les catégories d'immobilisation concernées figurent dans le tableau annexé.

**Article 4 :** Applique ces conditions d'amortissement aux acquisitions intervenues et à venir à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019.

### Délibération N° 50-2019 : Création d'une régie de recettes pour les marchés de Noël

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> :** Institue une régie de recettes « Marchés de Noël » pour la participation financière des exposants aux marchés de Noël du territoire de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

**Article 2 :** Dit que cette régie est installée au siège de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie (1 place de la Gare - 77170 Brie-Comte-Robert).

**Article 3 :** Dit que les recettes désignées à l'article 1<sup>er</sup> sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- versement en numéraires,
- chèques bancaires ou postaux.

et tenues sur un registre à souches.

**Article 4 :** Autorise Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à cette régie.

**Article 5 :** Dit que ces recettes seront inscrites au budget de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie.

---

## Délibération N° 51-2019 : Festivités de fin d'année - Tarification

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Fixe** les tarifs pour le marché Noël de Brie-Comte-Robert comme suit :

Occupants	Droit d'occupation	Dépôt de garantie	Forfait charges
Commerçants Briards	0 €	200 €	25 €
Commerçants non Briards	100 €	200 €	25 €

**Article 2 : Dit** que la gratuité est instaurée pour le marché de Noël de Chevry-Cossigny.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président à signer tous les documents se rapportant à l'organisation des marchés de Noël sur son territoire.

---

## Délibération N° 52-2019 : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Arthur Chaussy

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Arthur Chaussy.

**Article 2 : Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 et seront inscrits au budget primitif 2020.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président à signer le dit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

---

## Délibération N° 53-2019 : Convention d'accès et d'utilisation du centre aquatique L'Oréade sis à Brie-Comte-Robert pour le collège Georges Brassens

*Rapporteur : Madame MERIAUX*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité**,

**Article 1<sup>er</sup> : Approuve** la convention d'accès et d'utilisation de l'espace aquatique L'Oréade pour le collège Georges Brassens.

**Article 2 : Dit** que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019 et seront inscrits au budget primitif 2020.

**Article 3 : Autorise** Monsieur le Président à signer le dit acte ainsi que tout document s'y rapportant.

---

## **Délibération N° 54-2019 : Modification du tableau des effectifs**

*Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire, **à l'unanimité,**

**Article 1<sup>er</sup> :** Créé un poste d'attaché principal.

**Article 2 :** Créé un poste de rédacteur territorial.

**Article 3 :** Créé un poste d'adjoint technique.

**Article 4 :** Dit que les crédits sont inscrits au budget primitif 2019.

---

## **Délibération N° 55-2019 : ZAC du Noyer aux Perdrix - Approbation du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale (CRACL) pour l'année 2018**

*Rapporteur : Monsieur DEBRAY*

Sous la présidence de Monsieur LAVIOLETTE, Président,  
Le Conseil communautaire,

**Article Unique: Prend acte** du Compte Rendu Annuel à la Collectivité Locale pour l'année 2018, annexé à la présente délibération, présenté par Grand Paris Aménagement dans le cadre de la réalisation de la ZAC du Noyer aux Perdrix sur la commune de Servon.

---

## **Délibération N° 56-2019 : Décisions du Président**

*Rapporteur : Monsieur LAVIOLETTE*

Monsieur LAVIOLETTE rend compte des décisions prises depuis le Conseil communautaire du Mercredi 26 juin 2019 :

- N° 13-2019** Attribution du marché à procédure adaptée N° 2-2019 portant sur la fourniture et la pose d'une S.A.E
  - N° 14-2019** Attribution du marché à procédure adaptée N° 3-2019 portant sur l'Elargissement voie rue Leclerc - Aménagement d'un giratoire rue Galilée – Mise en double sens et giratoire Galilée / Leclerc
  - N° 15-2019** Attribution du marché à procédure adaptée N° 1-2019 portant sur la maîtrise d'œuvre pour la construction d'une salle de gymnastique par extension du complexe multisports sur la commune de Chevry-Cossigny
  - N° 16-2019** Contrat d'entretien des espaces verts aux abords du siège de la Communauté de communes
  - N° 17-2019** Contrat d'entretien des locaux du siège social de la Communauté de communes de l'Orée de la Brie
  - N° 18-2019** Contrat pour l'étude d'un mur en béton armé et avis sur les documents relatifs à la construction d'un mur d'escalade
  - N° 19-2019** Contrat pour l'avis sur le montage et la réalisation d'un mur d'escalade - Gymnase Blaise Pascal 2 à Brie-Comte-Robert
- 

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Fait à Brie-Comte-Robert, le 03 octobre 2019.

Le Président,  
**Jean LAVIOLETTE**